Pays? C'est parce que les articles émanant d'un écrivain inviolable donnaient le mot d'ordre à toute la presse du parti. Ensuite, c'est parce qu'il valait mieux s'attaquer à la tête qu'à d'obscurs gérants qu'on a appelés justement des hommes de paille. (Très-bien! très-bien!)

Les écrivains bonapartistes s'efforcent de faire croire qu'ils ne seraient jamais poursuivis. Ce parti veut revenir et régner par la peur; il rappelle ses persécutions d'autre fois. (Très-bien! très-bien! à gauche.) Il se fait gloire de ses attentats.

Eh bien! il fallait qu'on sût que les écrivains de ce parti étaient, comme les autres, soumis à la loi et exposés à des poursuites. On sait maintenant, on sait que quiconque attaquera la République trouvera devant lui des hommes décidés à la défendre. (Nouvelle et vive approbation.)

Le pays veut la paix, il ne veut pas de ces articles passionnés : il n'en veut pas plus que de cette théorie d'après laquelle les députés bonapartistes ne viennent à la Chambre que pour faire du tapage. (Bruit à droite.)

Il faut que tout le monde soit soumis aux ordres du suffrage universel. (Applaudissements à gauche et au centre.)

La séance continue.

Paris, 16 mars, 8 h. 27 s.

FIN DE LA CHAMBRE. — Le renvoi à demain est demandé et n'est pas accordé.

M. Raoul Duval monte à la tribune et ne peut pas se faire entendre.

M. Madier-Montjau continue son discours.

La clôture ensuite demandée, est prononcée.

M. le président lit un projet de résolution de la commission.

M. Robert Mitchell présente un amendement, ajoutant avec raison, que l'inculpation de l'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, est une tentative de trouble et une attaque contre les lois constitutionnelles et une offense contre la Chambre.

M. le président dit que l'objet de l'amendement est d'obtenir la division dans le vote, relativement aux délits justiciables des tribunaux de police correctionnelle, et de ceux justiciables des cours d'assises. Comme ce but ne serait peut-être pas atteint, on pourrait procéder autrement.

M. Gambetta demande à quoi s'en tenir des conclusions de la commission.

M. Raoul Duval, soutient le droit de la Chambre d'autoriser des poursuites. Il dépose un amendement tendant à permettre que le vote séparé de la commission repousse l'amendement.

M. le président dit que la division est de droit. Le rôle de la Chambre est de rechercher si, sous la demande de poursuites, se cache l'intention d'enlever un député à son mandat.

Conséquemment elle doit examiner chaque délit qui peut autoriser des poursuites pour un délit, non pour d'autres.

M. Gambetta combat la division du vote.

M. Mitchell retire son amendement et demande la division du vote.

Le projet de résolution de la commission, est adopté par 296 voix contre 197.

La disposition additionnelle exceptant le délit d'offense envers la Chambre est rejetée par 309 voix contre 181.

La séance est remise à demain.

Sur sa demande, M. Say dépose un projet concernant l'impôt sur les savons.

Son projet est mis à l'ordre du jour.

La séance est levée à 8 heures.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 17 mars 1877.

La discussion des chemins de fer n'a pas fait hier de progrès bien marqués. On a entendu M. Laisant plaider longuement en faveur de la création d'un septième grand réseau, et M. Lecesne plaider non moins longuement en faveur du rachat par l'Etat de toutes les lignes existantes. Il ne faudrait pas tirer, des applaudissements qui ont accueilli le discours de M. Lecesne, une conclusion favorable à l'adoption de son système. La majorité de la Chambre, qui n'a pas d'idées arrêtées sur la question des chemins de fer, est comme ces personnes qui cherchent à se faire une opinion, dans un procès, en écoutant les plaidoiries des avocats, et qui donnent tour à tour leur approbation aux arguments les plus opposés. C'est le dernier qui parle qui a raison. La majorité a applaudi M. Lecesne, mais rien ne prouve qu'elle n'applaudira pas, samedi, un autre orateur soutenant une thèse opposée à celle de M. Lecesne.

La Commissioa chargée d'examiner la proposition de M. Laisant, relative au service de trois ans, tient habituellement ses séances chez M. Thiers. Elle a entendu, hier, un important discours du ministre de la guerre. Le général Berthaut s'est attaché à démontrer que le service de trois ans ne donnerait pas un nombre de sous-officiers suffisant, ni, par conséquent, une armée suffisamment solide et exercée. L'adoption du nouveau système de combattre, connu sous le nom d'ordre dispersé, rend de plus en plus nécessaire la Constitution d'un cadre de sous-officiers éprouvés. Le système de trois ans priverait l'armée de ses éléments les plus consistants. « L'armée serait vide, a dit le ministre, et quand vous viendriez à combler ses rangs avec les hommes de la réserve, vous n'auriez plus qu'une foule. » La Commission est, vous le savez, acquise en grande partie aux idées défendues par le ministre. Aussi le rejet par elle de la proposition Laisant, dans la séance qu'elle a tenue ce matin, n'a-t-il surpris personne.

On attend toujours que la Chambre des députés veuille bien aborder la discussion de la loi sur l'administration de l'armée, votée par le Sénat, il y a déjà plusieurs mois.

On s'attend d'ailleurs à voir le principe de cette loi vivement combattu. Le général de Chanal, rapporteur de la commission de la Chambre, a formulé dans son rapport, des conclusions hostiles. La loi votée par le Sénat, subordonne d'une manière absolue, l'intendance au commandement et fait cesser ce que l'on est convenu d'appeler le « dualisme. » On assure que M. Gambetta, d'abord favorable à la suppression du dualisme et à la subordination absolue de l'intendance au commandement, aurait été amené à changer d'opinion et serait maintenant partisan de l'ancien état de choses. On attribue ce revirement d'idées à l'influence d'un ancien membre du corps de l'intendance, devenu administrateur du journal la *République Française*, M. Richard.

M. Richard a rempli pendant le siége de Paris, les fonctions d'intendant de la 2e armée, et c'est lui qui aurait converti M. Gambetta à l'ancien système du dualisme. Vous voyez que si la loi sur l'administration de l'armée passe devant la Chambre, ce ne sera pas sans difficultés.

Le général Ignatieff est parti aujourd'hui pour Londres. On peut considérer son départ comme un nouvel indice pacifique. Le général va s'aboucher directement avec lord Derby et prendre en mains la direction des négociations que le comte Schouvaloff avait suivies seul jusqu'ici avec le chef du Foreign Office.

Les négociations seraient engagées sur les bases suivantes: La Russie abandonnerait la prétention d'imposer à la Turquie un délai de deux mois pour l'exécution des réformes. En revanche, il ne serait pas tenu compte du désir de la Turquie demandant que ce délai fut porté à un an. Ce premier point réglé, il serait entendu que les puissances se réuniraient pour signer un protocole dans lequel elles prendraient acte des promesses de réformes faites par la Turquie.

Si les négociations engagées dans ce sens réussissent, les craintes de complications provenant d'une action isolée de la Russie, seront écartées, momentanément du moins. Ces craintes ne renaîtraient que dans le cas où les puissances ne parviendraient pas à s'entendre sur le mode de coëcition à employer à l'égard de la Turquie, si celle-ci n'accomplissait par les réformes promises.

(*Autre correspondance.*)

Paris, le 16 mars 1877.

Un désarroi absolu s'est manifesté, hier soir, dans presque tous les esprits, en apprenant que l'entente s'établissait entre l'Angleterre et la Russie, pour la signature d'un protocole relatif aux affaires d'Orient. Toute la soirée, ce n'a été que questions échangées entre boursiers, hommes politiques et simples journalistes. L'opinion avait, évidemment, beaucoup de peine à se faire. Les boursiers surtout, après un premier moment d'enthousiasme, semblaient très-surexcités.

Pour mon compte, j'ai causé assez longtemps avec un ancien officier de l'armée anglaise, ami de lord Lyons. Il semblait bien loin de l'optimisme. Tout en déclarant qu'il ignorait absolument ce que ferait son gouvernement, il ne conservait aucun doute sur la valeur du protocole dont on parlait. L'adhésion de l'Angleterre (en cas d'adhésion) devait, selon lui, être aussi pleine d'arrière-pensées que l'est la proposition russe.

Personne, m'a-t-il dit, dans la Grande Bretagne, ne doute que la guerre ne soit inévitable pour le printemps. Le général Ignatieff, qui l'a longuement pratiquée, ne peut pas avoir d'autre objectif que le dépècement de la Turquie; ceci est le but de sa vie. Il est matériellement impossible qu'il travaille actuellement à empêcher la réalisation de son programme.

La Russie, avec lui, veut la guerre; mais elle ne serait pas fâchée de gagner un mois ou deux. Croire qu'elle en profitera pour démobiliser son armée, c'est de l'enfantillage. Elle peut regretter les dépenses que la mobilisation lui a déjà coûtées, mais elle ne se résignera pas à en perdre le fruit en renvoyant ses troupes dans leurs garnisons.

Elle cherche simplement à mettre l'opinion de son côté, en ayant l'air d'épuiser les moyens de conciliation. Mais elle sait fort bien que sa proposition de protocole ne l'engage en rien, *parce que les réformes promises par la Turquie sont inexécutables.* Cet officier, qui a vécu en Orient, affirme que jamais on n'amènera le musulman à traiter avec le chrétien d'égal à égal.

Donc, le protocole sera forcément violé par la Turquie. Donc, la Russie a la certitude de reprendre très prochainement sa liberté d'action. Quel avantage espère-t-elle donc retirer des négociations actuelles? celui de diviser les puissances occidentales sur la question du traité de Paris. Elle achève de séparer au profit de l'Allemagne, l'Angleterre, de la France. Mais *certainement* le cabinet de St-James percera à jour ce plan trop évident, et prendra ses précautions en conséquence. C'est-à-dire que dans la discussion du protocole, on va essayer de se tromper mutuellement, sauf à se battre avant peu.

Avis à M. Decazes!

P. S. — La commission chargée d'examiner la proposition Laisant, tendant à réduire à 3 ans la durée de service militaire, l'a repoussée à une très forte majorité, et s'est prononcée pour le maintien du service de 5 ans.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de Commerce de Tourcoing.

Séance du 16 mars 1877.

Présidence de M. Ch. Jonglez, *Président.*

MM. Herbaux, J. Desurmont, Masurel, Debuchy et P. Lemaître, *empêchés.*

La Chambre de commerce :

Donne acte à son Président du dépôt sur le bureau des objets de correspondance ci-après :

Circulaire de la maison Greffiths, de Sydney;

Prospectus d'un nouveau journal, le Hâvre;

Comptes-rendus des Chambres de commerce d'Elbeuf (1875) et de Toulouse (1875 et 1876);

Chambre de Commerce de Brest. — Rapport sur les moyens de venir en aide à la marine marchande :

Annales du commerce extérieur, février;

Bulletin consulaire Français (n° 2);

La question des chemins de fer par Octave Noël;

Almanach du commerce de Dunkerque, 1re année;

Tarifs de chemins de fer, 1er trimestre 1877.

Remerciements de la Chambre de Commerce de Castres pour envoi de renseignements sur le conditionnement;

Renvoie à une commission de trois membres (MM. Motte-Dewavrin, Scalabre-Delcour et Lorthiois) l'examen du projet de modification des patentes;

Passe outre à une demande d'avis sur le classement des dépôts d'alcool parmi les établissements dangereux;

S'obstient d'émettre un avis sur la question de révision des règlements relatifs aux appareils à vapeur à bord des bateaux naviguant sur les fleuves et rivières et sur mer, cette question n'intéressant pas la circonscription;

— Confie à l'un de ses membres l'examen d'une nouvelle communication ministérielle relative aux dessins et modèles de fabrique;

Sur la proposition de la Commission spéciale (MM. Leurent, Herbaux, Motte-Dewavrin, Scalabre Delcour et Lorthiois) présentée par M. Leurent, proteste contre le projet d'admission temporaire des filés.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Un gantois, nommé Staydonck, âgé de 51 ans, a été arrêté hier, à Roubaix. Indépendamment de l'état de vagabondage dans lequel on l'a trouvé, notre homme dissimulait son indentité sous un faux nom.

—

M. Garçon, curé de Gœulzin, est transféré, sur sa demande, pour cause de santé, à Roucourt, en remplacement de M. Ramon, démissionnaire pour raison de santé.

M. Vandepitte, vicaire de Saint-Jean-Baptiste, à Dunkerque, est nommé curé de Gœulzin.

M. Corneil, vicaire d'Haussy, est nommé curé de Saint-Remy-Chaussée, en remplacement de M. Carlier, décédé.

M. Christiaen, vicaire de Petite-Synthe, est nommé curé de Buyscheure, en remplacement de M. Cavry, décédé.

M. Catteau, vicaire de Busigny, est nommé vicaire de Lewarde.

—

La police de Tourcoing a arrêté, hier soir, dans un garni, un individu sans papiers et aux allures suspectes.

Cet homme est âgé d'environ 26 ans; il a dit être officier, et arrivé à Tourcoing avec l'intention de passer la frontière, parce qu'il est en état de désertion.

—

Un incendie s'est déclaré hier soir, vers 10 heures, rue Ste-Barbe, dans un petit magasin appartenant à M. Honoré, marchand de laine et déchets.

De prompts secours ayant été organisés, le feu n'a pu prendre une grande extension.

Les pertes ne s'élèvent qu'à 2,500 francs.

Il y a assurance à la *Générale* pour 10,000 francs.

—

Dans la soirée du 10 février, les époux Pinte, demeurant à Château-l'Abbaye, étaient allés passer la soirée chez des parents à Flines-lez-Mortagne. Vers 9 heures 1/2 ils repartaient accompagnés de leur frère qui les quitta à la sucrerie de Flines.

Depuis ce moment, mari et femme n'ont pas reparu à leur domicile. Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, pour les découvrir, sont restées infructueuses.

Voici leur signalement :

Alfred Pinte est âgé de 37 ans; il est vêtu d'une veste en drap bleu noir, d'un pantalon drap rouge teint en noir, portant le n° 8,057 ; il est chaussé de demi-bottes, coiffé d'une casquette en drap noir et porteur d'une montre en argent.

Sa femme Laurente Dogremont, est âgée de 31 ans ; elle porte un jupon noir de mérinos et un caraco gris bordé noir ; elle est chaussée de pantoufles en cuir, coiffée d'une capeline bleue bordée de blanc ; elle a une cravate de soie blanche au cou.

—

Le ministre du commerce vient de faire droit à la demande d'un certain nombre de commerçants en ramenant le délai de stationnement gratuit dans les gares de destination des marchandises expédiées à quarante-huit heures au lieu de vingt-quatre, à partir de la mise à la poste de la lettre adressée par le chef de gare au destinataire.

En 1870, on avait doublé le droit de stationnement à payer par chaque jour de retard excédant vingt-quatre heures; il vient d'être diminué de moitié pour les trois premiers jours excédant le délai réglementaire.

—

La compagnie du Nord va commencer immédiatement les travaux de la ligne de Ressons à Roye. Une décision vient de lui être notifiée qui maintient le tracé de cette section dans la direction précédemment approuvée, à la suite d'une instruction complète.

Il n'est question de porter aucune modification, comme le bruit en a couru, dans le tracé de la ligne d'Amiens à Dijon par Montdidier, Estrées, Compiègne, Pierrefonds et Villers-Cotterêts; les dernières formalités législatives ne tarderont pas à être prises, comme pour la section des Ressons à Roye.

—

Le dossier des tramways surburbains de Lille a été envoyé par la préfecture au ministre de l'intérieur avec un avis très-favorable. Il y a donc lieu d'espérer que les dernières formalités seront remplis d'ici à quelques semaines.

On sait que, dans le délai maximum d'un an après la promulgation du décret, les lignes de Lille au territoire de Roubaix, et de Lille à Haubourdin doivent être livrées à l'exploitation.

—

La souscription pour le monument Carpeaux atteint 15,600 francs.

—

On se rappelle la tentative de vol commise le 26 décembre dernier au Mont-de-Piété de Lille. — M. Mille, directeur de cet établissement, se trouva, vers 9 heures du soir, en faisant sa ronde, en présence d'un malfaiteur qui prit la fuite par la rue de Thionville. — Aidé de plusieurs personnes, M. Mille arrêta le voleur. On trouva sur lui un trousseau de fausses clés, un rossignol, tous les outils enfin composant l'attirail des voleurs experts.

L'auteur de cette tentative de vol est un nommé Ed. Bastille, repris de justice des plus dangereux. Il a déjà fait plusieurs séjours à la maison centrale de Loos.

Il a été condamné à 2 ans de prison.

—

L'héritage Dubois dont on n'avait plus entendu parler depuis quelque temps, semble reparaître à l'ordre du jour. — Depuis un mois environ, des agents parcourent le Nord et le Pas-de-Calais, à la recherche des héritiers de cette succession colossale.

Un ecclésiastique d'Arras, est parvenu à réunir tous les actes de la famille Dubois, de manière à dresser l'arbre généalogique de cette famille. En outre, tous les papiers relatifs à cette succession sont entre les mains d'un groupe de sénateurs qui doivent, dit-on, interpeller le gouvernement à ce sujet.

Tout ceci n'est ni un rêve, ni un canard, ni un poisson d'avril, mais bien une réalité. On nous assure même que plusieurs des futurs héritiers en ont pendu le sommeil et l'appétit!... On les perdrait à moins... Songez-y : 125 MILLIONS!!! Nous nous étonnons plutôt que cette éblouissante perspective n'ait point encore détraqué le cerveau de quelque futur héritier... 125 millions en expectative!!!... — Puisse cette énorme montagne ne pas accoucher d'une souris. (*Progrès*).

—

Le tribunal a condamné jeudi à 3,000 fr. d'amende, pour fraude, un distillateur d'une commune voisine de Lille, qui profitait du sommeil des employés de la régie pour puiser de l'alcool dans les bacs et se soustraire ainsi aux droits.

Un petit bracelet et une paire de bottes trouvés sur la voie publique, ont été déposés au bureau central de police.

Soirée unique, jeudi prochain 22 mars ; M. Schopfer de Genève donnera dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, une soirée des plus intéressantes, illustrée de projections à la lumière oxyhydrique. Des annonces ultérieures feront connaître la composition du programme.

Voici le programme du grand concert vocal et instrumental, offert par la *Lyre Roubaisienne* à ses membres honoraires, le dimanche 18 mars 1877, à 7 heures précises du soir, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de la *Fanfare de la Société de Gymnastique et d'Armes* de Lille, et de MM. Beuscart, ténor ; Lefebvre, basse ; Couturier, baryton; Decottignies, chansonnier lillois.

PREMIÈRE PARTIE :

1. La Lyre Roubaisienne. Les Puritains, chœur, Boulanger. — 2. M. H. Beuscart, Marche vers l'Avenir, mélodie, Faure. — 3. M. J. Lefebvre, Le siége de Corinthe, air, Rossini. — 4. A. Fanfare, La croix d'honneur, fantaisie, B. Quel pouf! polka. — 5. MM. H. Beuscart et G. Couturier, Reine de Chypre, duo, Halévry. — 6. M. Decottignies, chansons lilloises par l'auteur.

DEUXIÈME PARTIE :

1. La Lyre Roubaisienne, Les Bûcherons, chœur, Fouqué. — 2. M. G. Couturier, Le Caïd, Amb. Thomas — 3. MM. H. Beuscart et J. Lefebvre. La Favorite, duo, Donizetti. — 4. A. Fanfare, La Tulipe, mazurka, B. Le Triton, pas redoublé. — 5. MM. H. Beuscart, G. Couturier et J. Lefebvre, Guillaume Tell, trio, Rossini. — 6. M. Decottignies, chansons lilloises par l'auteur.

Le piano sera tenu par M. Vandenbossche.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 16 mars. — Jules Farvacque, rue Notre-Dame. — Marie Vanabele, place des Nonnes. — Henri Dhaze, rue de la Croix-Rouge.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 16 mars. — Jean-Baptiste Cattoire, 4 mois, à la Croix-Rouge. — Marguerite Bourgois, 10 mois, à la Croix-Rouge. — Hippolyte Stolandre, 6 jours, à la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELANNOY-DELCROIX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de THÉRÈSE-JOSEPH DELANNOY, décédée à Roubaix, le 16 mars 1877, à l'âge de 3 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et messe d'ange solennels** qui auront lieu le lundi 19 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 58, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille HOUFLIN-CARLIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JOSEPH HOUFLIN, décédé à Roubaix, le 15 mars 1877, à l'âge de 38 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Tourcoing, près de l'Union, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille CAMBRIER-VALESS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALPHONSE CAMBIER, décédé à Roubaix, le 15 mars 1877, à l'âge de 30 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Thérèse, n° 14, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille BLONDEAU-CABAYE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES BLONDEAU, employé des douanes en retraite, décédé à Roubaix, le 17 mars 1877, à l'âge de 78 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le lundi 19 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 175, à Roubaix.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 mars 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES-JOSEPH ROMBAUX, époux de Dame THÉRÈSE LECLERCQ, décédé à Roubaix, le 10 mars 1876, à l'âge de 38 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 19 mars 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur PHILIPPE-JOSEPH GRARD, époux de Dame MARIE FEITER, décédé à Roubaix, le 16 mars 1876, à l'âge de 45 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 19 mars 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-CÉCILE-JULIE BONÂVE, épouse de Monsieur LOUIS-JOSEPH LEZY, décédée à Roubaix, le 24 mars 1876, dans sa 69e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 mars 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur PIERRE-JOSEPH DELCOUR, décédé à Roubaix, le 20 juillet 1874, à l'âge de 82 ans et 1 mois, et de Dame LUCIE ROBBE, son épouse, décédée à Baisieux, le 28 décembre 1868, dans sa 75e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

Le cabinet de Me RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Belgique

Un grand malheur a failli arriver je[illegible] matin, vers 10 heures rue de Courtrai, [illegible] Tournai : une fermière de Ramecroix en de[illegible] cendant de voiture est tombée si malheureusement à la renverse que la roue droite du véhicule se trouvait engagée entre ses jambes et l'aurait écrasée si le cheval eût fait encore un mouvement en avant. M. H.... en voyant la position dangereuse de cette dame s'est jeté à la tête du cheval et l'a forcé à reculer de façon à dégager la fermière et à la soustraire au péril qu'elle courait. Grâce au sang-froid de M. H.... la fermière n'a reçu que quelques contusions.

—

L'ÉTAT DE MARIE POUCKENS, la victime de l'attentat, à Anvers, s'est beaucoup amélioré et tout danger a disparu. La balle, cependant, n'a pu encore être extraite de la blessure qui a une profondeur de six centimètres.

Faits Divers

—Une avalanche de 40 mètres de largeur, est tombée dimanche matin [illegible] sur le hameau du Carol, commune [illegible] Port, canton de Massat.

L'avalanche a entraîné avec elle [illegible] maisons d'habitation du hameau. Ce[illegible] d'entre elles étaient habitées par [illegible] familles composées en totalité de vi[illegible] et une personnes. Les propriétaires [illegible] deux autres étaient absents.

Sur vingt personnes ensevelies, 6 [illegible] pu être retirées vivantes ; on a trouvé [illegible] cadavres, il en reste cinq sous la n[illegible]ge.

Un des survivants, le sieur François Sallé, qui a perdu trois enfants dans [illegible] catastrophe, a été entraîné par l'avalanche, jusqu'au pied de la montagne ; il a franchi une cascade de 30 mètres [illegible] hauteur, formée par le ruisseau ; il n'[illegible] eu que la jambe fracturée.

— Toutes les fois que des procès importants se jugeont à la Cour d'Assises, il arrive que des gens étrangers au Palais viennent chez les costumiers louer des robes d'avocat, pour pouvoir entrer dans la salle d'audience, et se glisser au bancs du barreau.

Hier, à propos du procès Billoir, M. le bâtonnier avait chargé les employés de la bibliothèque de surveiller l'entrée de la Cour d'assises, qui est réservée au barreau. Un individu revêtu de la robe d'avocat, a été reconnu par eux comme n'appartenant pas au barreau. Ayant refusé de s'éloigner sur l'invitation qui lui avait été faite, il a été désigné aux sergents de service, qui l'ont expulsé.

— L'opinion générale, autour de M. Jules Simon, est que M. Christophle avait un moyen de se maintenir au ministère des travaux publics. Pour se rendre de cette opinion un compte bien exact, il n'est pas indifférent de savoir que M. Jules Simon a fort peu souri à l'idée de voir entrer dans le conseil des ministres l'ex-coadjuteur de M. Gambetta, M. de Freycinet. On n'ignore pas, d'autre part, que la nomination de M. Krantz est empêchée par de véritables impossibilités.

— Ainsi que nous l'avions annoncé hier, il a été question dans le monde diplomatique de provoquer une conférence diplomatique à Paris, pour statuer en dernier ressort sur la question d'Orient.

—Les membres de la famille Servais compromis dans l'affaire des faux billets de banque et arrêtés récemment à Paris viennent d'être envoyés à Reims sous bonne escorte. Le plus jeune des frères qui était devenu fou, a aujourd'hui recouvré la raison. L'affaire est instruite en ce moment, par le parquet de Reims. On se rappelle que c'est dans cette ville qu'ont été trouvés la pierre, la presse et le dépôt des billets fabriqués.

— On parle comme d'une innovation possible, dans le monde de la librairie et de l'érudition, d'une foire de librairie qui se tiendrait à Paris pendant l'hiver 1877-1878, ou pendant la période de l'Exposition, à l'instar des grandes foires aux livres de Leipzig. Ce serait une utile tentative, qui donnerait un grand essor à la vente des livres ; nous ne parlons pas ici des livres vulgaires, mais de ceux que leur belle impression ou leur fond remarquable, recommande à l'attention des bibliophiles.

— UNE LOUVE. — On écrit de Vergt, à *la Dordogne* :

Samedi, vers midi, sur le territoire de la commune du Salon, trois jeunes filles gardaient ensemble leurs troupeaux. Tout à coup une louve de grande taille se montre, sépare quelques moutons du gros du troupeau et les pousse devant elle. Cependant, les aboiements des chiens et les cris des bergères l'occupent et l'arrêtent un instant; mais, reprenant bientôt sa course, elle rencontre sur son passage la jeune M... S...., âgée de seize ans, la renverse et s'acharne sur elle, en lui déchirant une joue et en lui faisant une morsure à la lèvre supérieure. Les chiens de garde, excités par les bergères, se précipitent de nouveau [illegible] harcèlent la louve. Celle-ci, inquiétée [illegible] attaquée par eux, abandonne la [illegible] fille, qui put être relevée et conduite [illegible] ses parents, où peu de temps [illegible] le docteur Guichemère s'empressa de la panser.

Cependant la louve continuait [illegible] course, et, arrivée aux taillis [illegible] elle se jette sur un autre troupeau [illegible] qu'elle met en fuite.

C'est alors que Pierre M..., cultivateur, ancien soldat, âgé de quarante-cinq ans, qui conduit de nouveau avec sa fille, âgé de dix-huit ans, s'élance dans la direction du troupeau et se